

Adresse des administrateurs du district de Nice relative à la découverte d'effets cachés dans la cave d'un émigré et consignés au receveur du district, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Nice relative à la découverte d'effets cachés dans la cave d'un émigré et consignés au receveur du district, lors de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 445;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37696_t1_0445_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

porter dans un dépôt toutes les cloches superflues, il y en a près de 150 quintaux à la disposition du conseil exécutif; ils félicitent la Convention de ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Nice (2).

*Les administrateurs du district de Nice,
à la Convention nationale.*

« Nice, le septidi de la 3^e décade de frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les administrateurs du district de Nice ayant trouvé des effets cachés dans la cave d'une émigrée, dont la porte était murée et bien marquée, en vertu de la loi du 23 de brumaire, ils les ont confisqués au profit de la République parce qu'ils consistent en une partie d'argenterie pesant 238 marcs, quelques diamants et autres effets précieux, et ils ont consigné le tout au receveur de leur district avec l'inventaire descriptif pour qu'il l'envoie à la trésorerie nationale. Le dénonciateur demande la récompense que la loi accorde.

« Ils font journellement transporter dans un dépôt toutes les cloches superflues, il y en a près de 150 quintaux à la disposition du ministre de l'intérieur et de la guerre et dans peu il y en aura bien plus. Ils félicitent la Convention nationale de ses glorieux et pénibles travaux auxquels ils applaudissent en les admirant et l'invitent à continuer de donner des lois à ce grand peuple libre dont ils ont le bonheur de faire partie, et de rester à son poste jusqu'à la paix; il faut que cette sainte Montagne, qui a sauvé la République finisse le grand ouvrage qu'elle a commencé. Ça va bien et ça ira encore mieux. Vive la République! Vive la Sainte Montagne!

« GRIFFET, procureur syndic; J. RAYNAUD, vice-président; Barthélemy BERMONDI; GUIGNÉ; BERNARDI »

Le représentant du peuple Faure écrit de Bitche que, tandis que les soldats de la patrie terrassent les esclaves de l'Autriche, ils reçoivent de leurs frères de Pont-à-Mousson 3,013 chemises, 436 paires de bas, 220 paires de souliers, 149 vestes, 145 gilets, 39 pantalons, 55 habits, 16 capotes, 12 redingotes, 4 paires de guêtres, 1 bonnet de police.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de Faure (1).

Faure, représentant du peuple, à la Convention nationale.

« Bitche, le 3 nivôse, l'an II de la République.

« Au moment, citoyens collègues, où les enfants de la patrie battent et terrassent ici les esclaves de l'Autriche, ils reçoivent de leurs frères de Pont-à-Mousson, pour preuve de leur gratitude, les effets suivants :

« 3,013 chemises,
« 436 paires de bas,
« 149 vestes,
« 220 paires de souliers,
« 145 gilets,
« 189 pantalons,
« 55 habits,
« 16 capotes,
« 4 paires de guêtres,
« 12 redingotes,
« 1 bonnet de police.

« Tel est le détail de ce don opportun. Puissent les autres communes se hâter d'imiter l'exemple que Pont-à-Mousson vient de leur donner. La rigueur de la saison les y invite.

« *Le représentant du peuple.*

« FAURE. »

Le citoyen René Marchant (2), ci-devant religieux bénédictin, offre à la patrie sa pension de 900 livres, autant pour ne plus être à charge à la République, que pour n'avoir plus rien qui lui rappelle l'état méprisable qu'il avait embrassé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Le citoyen Savornin, membre du comité de surveillance de la commune de Vence, fait don d'une médaille d'argent, et envoie tous les titres de service de son père et les siens, pour être brûlés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre du citoyen Savornin (5).

*Au citoyen Président de la Convention nationale, chef auguste des représentants du peuple,
Vive à jamais la République française!*

« A Vence, le 24 frimaire, l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

« Je t'écris cette lettre pour te dire que je n'ai jamais été noble, et qu'en bon républicain, vrai sans-culotte, je ne veux pas laisser à ma famille des vestiges de vanité et d'orgueil con-

(1) Archives nationales, carton C 287, dossier 867, pièce 10.

(2) L'adresse du citoyen Marchand a été déjà insérée à la séance du 8 nivôse. V. ci-dessus, p. 414.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 154.

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 154.

(5) Archives nationales, carton C 287, dossier 867, pièce 11.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 153.

(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 867, pièce 8.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28 p. 153.